

LES ATELIERS D'ARTISTES
DE LA VILLE
DE **MARSEILLE**

APPEL À CANDIDATURES

Attribution des ateliers d'artistes de la Ville de Marseille

16 ateliers municipaux répartis sur ces sites :

- place de Lorette, 13002
- boulevard Boisson, 13004
- cours Lieutaud, 13006

**L'appel à candidature pour la session 2021 – 2023
est ouvert jusqu'au 30 décembre 2020.**

<http://www.ateliersvilledemarseille.fr/actualite/appel-a-candidatures-2020/>
<https://www.marseille.fr/culture/arts-visuels/ateliers-d-artistes>

MODALITÉS DE CANDIDATURE 2020

1/ CONDITIONS DE SÉLECTION

Attribution de 14 ateliers

7 en février 2021 à Lorette / 7 en juin 2021 à Boisson

- être artiste plasticien·ne
- être âgé·e de moins de 35 ans
- domicilié·e à Marseille (il est impossible d'habiter dans les ateliers)

Attribution de 2 ateliers conjoints

de février 2021 à juin 2022 :

- présentation de la candidature en binôme
- être artiste plasticien·ne
- domicilié·e à Marseille (il est impossible d'habiter dans les ateliers)

2/ COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- lettre de motivation + CV
- dossier d'artiste (version papier et numérique)
- copie d'une pièce d'identité
- justificatif de domicile (il est possible d'habiter chez un tiers)
- pour les ateliers du cours Lieutaud, merci de faire un seul envoi comprenant les deux candidatures

*Le dossier doit être adressé à l'intention de :
Jacqueline NARDINI, Conseillère Arts Visuels
Direction de l'Action Culturelle
40, rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20
jnardini@marseille.fr*

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 décembre 2020

3/ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les ateliers sont attribués après sélection des dossiers par la commission d'attribution. La période d'attribution est de 23 mois, non renouvelable, sauf pour les deux ateliers du cours Lieutaud attribués pour 18 mois.

Le loyer mensuel est d'environ 1,80€ par m². Les surfaces varient de 60 à 140 m² (hauteur sous plafond 4m et plus).

Une convention d'occupation sera établie entre la Ville de Marseille et chaque artiste sélectionné.

A noter :

Entrée prévisible pour 9 ateliers en février 2021 (Lorette et Lieutaud)

Entrée prévisible pour 7 ateliers en juin 2021 (Boisson)

4/ COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission paritaire est composée de 8 membres dont :

Membres de droit (votant·es)

- 1 représentant·e de la Direction Action Culturelle de la Ville de Marseille
- Personnalités qualifiées au titre de leurs fonctions (votant·es)
- 1 représentant·e de Château de Servières
- 1 représentant·e de Vidéochroniques
- 1 artiste basé·e en France
- 1 artiste international·e
- 1 membre du réseau c-e-a / Commissaires d'expositions associés
- 1 membre du réseau Arts en Résidence – réseau national
- 1 membre du réseau d.c.a / Association française de développement des centres d'art

Pour toute information, contacts :

Jacqueline Nardini / Nadine Bonadies

jnardini@marseille.fr / nbonadies@marseille.fr

Téléphone : 04 91 14 53 72

*Bureau des Arts Plastiques – Direction de l'Action Culturelle
40 rue Fauchier*